

# L'inclusion sociale : voie d'avenir ou voie de garage ?

*Une approche écologiste de la politique sociale*

Par **Bernard Monnier**, **Bernard Horenbeek** et **Carla Deniro**, chercheurs-associés à étopia

Décembre 2005, analyse n°19



**étopia**

centre d'animation et de recherche en écologie politique

## 1 Introduction

---

A l'inverse des politiques de l'état social actif, une politique écologiste de l'inclusion sociale tablera non seulement sur la participation des usagers et des travailleurs du secteur social mais aussi sur la transversalité et l'intégration. Autant de principes qu'on a vu à l'œuvre sous la précédente législature en région wallonne et qu'on ne retrouve guère dans le récent Plan Stratégique Transversal d'Inclusion sociale.

## 2 La naissance de l'action sociale

---

L'histoire sociale de la Belgique est marquée par le développement d'un système de sécurité sociale dans l'immédiat après-guerre qui a fait, à l'époque, l'objet d'un consensus social et politique. L'espoir était grand de pouvoir éliminer les facteurs de pauvreté. Le système de remboursement des soins de santé, les allocations de chômage, les pensions, les allocations familiales, tout est mis en place pour permettre à tous les belges de disposer de droits sociaux élémentaires.

Néanmoins, dès les années soixante, les acteurs sociaux déchantent et prennent conscience des limites du système. Des inégalités subsistent, des catégories de personnes encore exclues de ces droits nécessitent que l'on approfondisse et que l'on spécialise les mécanismes. D'autres encore échappent au filet de protection et continuent de vivre l'exclusion. On assiste alors à la construction de politiques sociales ciblées qui s'adressent à des catégories de populations plus fragiles et à des prestations sociales spécifiques: aides et soins à domicile, actions vers les personnes handicapées et les personnes âgées, etc. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, elle est largement laissée au secteur caritatif et aux Commissions d'Assistance Publique jusqu'en 1976, date de création des Centres Publics d'Aide Sociale et du droit au minimex. L'action sociale quitte alors petit à petit le domaine du caritatif, souvent confessionnel, pour entrer dans une action militante qui va se caractériser par une volonté de professionnalisation et d'implication des pouvoirs publics qui vont soit prendre une série d'actions en charge, soit reconnaître et financer un tissu associatif sorti de l'action caritative.

Le développement de la sécurité sociale et la croissance économique avaient permis de faire un pas important pour sortir nos sociétés du mélange étroit entre les actions d'assistance et de répression des plus pauvres.

Mais la crise économique, déclenchée par les chocs pétroliers des années septante, se poursuit et on voit apparaître en Europe un chômage structurel qui touche une part de plus en plus importante de la société.

Cette crise économique pousse petit à petit la plupart des responsables politiques à reconstruire des mécanismes de conditionnement de l'aide sociale, du droit au chômage et même de l'utilisation de l'espace public et ce, dès le début des années quatre vingt.

C'est ce que l'on appelle l'Etat social actif, un concept qui a émergé ces dernières années et au nom duquel la culture dominante impose aux plus fragiles de notre société de prouver sans cesse leur bonne volonté à trouver du travail ou leur explique qu'il faut mériter ses allocations sociales, en étant actif et dynamique.

Nos responsables politiques vont ainsi modifier la philosophie de l'aide sociale via la loi sur le droit d'intégration ou, plus récemment encore de la sécurité sociale, via le plan « d'accompagnement » des chômeurs.

En fait, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, on tente de distinguer les « bons » des « mauvais » pauvres pour évaluer ceux qui ont un besoin « légitime » de charité et d'assistance et ceux qui, au contraire, doivent être punis de leur oisiveté. Le critère principal pour opérer cette distinction a toujours été la capacité physique de travailler. La loi belge de 1891 sur le vagabondage distinguait ainsi les personnes en capacité physique de travailler qui, considérées comme responsables de leur situation, faisaient alors l'objet d'une mesure administrative d'enfermement dans un dépôt de mendicité, tandis que la veuve, l'orphelin ou la personne handicapée faisaient, eux, l'objet d'une assistance. Cette loi fut définitivement abrogée en 1993.

Aujourd'hui, les menaces qui planent sur l'avenir de la sécurité sociale la mettent souvent à l'avant-plan de l'actualité politique. L'action sociale telle qu'elle s'est construite ces dernières décennies reste souvent à l'arrière-plan et dépend d'ailleurs le plus souvent des Régions.

On proposera dans la suite de cet article de voir quels sont les enjeux d'une politique d'inclusion sociale, à fortiori quand elle est menée par les écologistes et de confronter leurs choix de société à la manière dont la Région Wallonne l'envisage aujourd'hui à travers son plan stratégique transversal « inclusion sociale »

### 3 Enjeux et typologie de l'action sociale

---

L'action sociale est une politique transversale regroupant plusieurs types d'actions qui doivent permettre à chacun d'avoir accès aux droits élémentaires de tout citoyen. Si l'on veut que les politiques d'action sociale deviennent des outils d'inclusion sociale visant une vie en société plus juste et porteuse de plus d'égalité, il faut en envisager tous les aspects. Trop souvent l'action sociale est envisagée comme étant constituée par une série d'actions ponctuelles destinées à panser les plaies des plus démunis. Cette vision restrictive participe de la pérennisation d'un système inégalitaire et de la démotivation d'acteurs sociaux qui ne perçoivent plus leur capacité d'agir sur la transformation du fonctionnement social.

A côté de l'urgence nous envisagerons donc les fonctions d'inclusion de l'action sociale et sa responsabilité de lutte contre l'exclusion.

- L'action urgente: elle vise la satisfaction des fonctions vitales et elle est évidemment un préalable à tout travail social. La mort, au début de l'hiver 2005, de deux SDF à Bruxelles nous rappelle encore que l'exclusion sociale tue régulièrement, et pas seulement de froid. Des services de première nécessité doivent permettre à chacun de disposer d'un abri pour la nuit ou d'une alimentation suffisante. L'action urgente est la plus visible et la plus médiatique. A ce titre elle est largement investie par les pouvoirs publics. Elle est une nécessité mais ne résout pas les situations individuelles au-delà de l'instant et ne participe pas de la transformation sociale. Il y a lieu de distinguer l'action urgente de l'intervention de crise qui peut bien sûr être considérée comme urgente mais qui ne vise pas nécessairement les besoins vitaux élémentaires et s'inscrit le plus souvent dans une action curative.
- L'action curative et son rôle d'inclusion sociale: L'action curative vise la réparation d'une situation, le plus souvent par un rétablissement des droits sociaux. A côté des actes techniques, elle implique aussi une dimension collective ou communautaire dans la mesure où son objectif est aussi de recréer du lien social. L'action curative représente aujourd'hui la part la plus importante de l'action

sociale. Elle s'inscrit dans le moyen terme et permet de résoudre des situations individuelles à défaut de transformer la société.

- L'action préventive et la lutte contre l'exclusion: La prévention consiste à mener des actions pour éviter des situations d'exclusion ou de marginalisation. Elle peut consister aussi à modifier le fonctionnement social ou les législations pour faciliter l'accès aux droits ou empêcher des mécanismes d'exclusion de se mettre à l'oeuvre.

Cette distinction entre les trois enjeux de l'action sociale est bien sûr théorique et nombre de projets ou de législation peuvent rencontrer plusieurs de ces enjeux.

## **4 Les lignes directrices d'une politique écologiste d'action sociale**

---

Les objectifs poursuivis par les écologistes consistent à lutter contre les inégalités sociales et à promouvoir l'autonomie de chacun. Refusant de réduire les individus aux difficultés qu'ils rencontrent, il s'agit de valoriser le potentiel et les ressources de tous. Aux antipodes des attitudes néolibérales et loin de soutenir les mécanismes qui engendrent la compétition, les écologistes préfèrent recréer des liens sociaux et renforcer les solidarités. Ce sont ces nouvelles solidarités qui permettront de sortir des logiques culpabilisantes et des dépendances suscitées par divers acteurs institutionnels et autres. La dimension collective des actions entreprises nous semble essentielle de même que la mise en exergue de la participation citoyenne. Ces objectifs principaux peuvent se décliner sous la forme suivante :

1. une approche globale et transversale de l'inclusion sociale,
2. une approche concertée avec les acteurs sociaux en vue de plus d'égalité et d'autonomie,
3. une approche éthique et durable,
4. une priorité à la prévention et au travail en réseau.

Mener une politique sociale répondant à ces principes fondateurs suppose de profondes modifications dans les pratiques actuelles. Les quelques éclairages qui suivent permettent de baliser les lignes de conduite à respecter. Le Ministre Detienne les avait, pour la plupart, déjà mises en œuvre en Région wallonne (notamment dans le décret relatif à l'insertion sociale) et la Ministre Huytebroek s'y emploie à l'heure actuelle en Région bruxelloise.

### **4.1 Une analyse sans concession des besoins des personnes fragilisées socialement.**

---

Cette mesure n'est certes pas la plus importante mais elle s'impose avant de se lancer dans de nouvelles mesures. Le vieillissement de la population et l'exclusion profonde d'une partie de la population qui se distancie de plus en plus d'une société en accélération constante sont, à titre d'exemples, deux constats objectifs qui s'imposent aux hommes et femmes politiques en charge des politiques d'inclusion sociale au sens large. Quel que soit le parti au pouvoir, il y aura de plus en plus de personnes en perte d'autonomie dont il y aura lieu de rencontrer les besoins, de plus en plus de personnes éprouvant de réelles difficultés à s'insérer dans une société qui exige toujours plus de compétences et de capacités d'adaptation. Si les manières de répondre aux besoins diffèrent fortement d'un parti à l'autre, les évolutions démographiques et socio-culturelles s'imposent à tous.

Ecolo considère qu'il est indispensable de connaître de manière permanente cet état de besoins. A ce titre, il faut constater le manque d'outils statistiques performants en Région wallonne et lorsque les statistiques existent, leur faible comparabilité. L'IWEPS (Institut wallon d'études et de prospective) reste plutôt discret depuis sa mise en œuvre. Quant à chacune des politiques fonctionnelles, les administrations correspondantes manquent de ressources sur le plan statistique. A titre d'exemple, l'Institut National du Logement n'a jamais connu son équivalent wallon et la Direction de l'Observatoire de l'Habitat consacre son énergie à d'autres thématiques.

La surenchère à venir dans le contexte d'une régionalisation de compétences supplémentaires doit conduire la Région wallonne à la mise en place des observatoires adéquats afin de pouvoir faire les choix judicieux en temps utiles. Une direction « études et statistiques » serait par exemple indispensable en matière de politique de santé publique.

En région bruxelloise, l'Observatoire de la Santé et du Social est un outil public performant mais qui peine à se faire reconnaître et à pouvoir construire un partenariat avec des pouvoirs publics locaux divisés.

## **4.2 Une mobilisation des moyens budgétaires nécessaires et un réel arbitrage géographique**

La crise des banlieues françaises a bien montré qu'ignorer un feu qui couve se paye au prix fort. Plus de vingt cinq années avec un taux de chômage moyen à deux chiffres et plusieurs dizaines de pourcents dans certains arrondissements administratifs, une jeunesse ignorée dans sa volonté de trouver sa place dans la société, un manque d'investissements durables durant les années 90 dans une véritable politique du logement ont laissé des traces qui ne peuvent disparaître en quelques années. Des investissements importants tant en équipements qu'en ressources humaines sont dès lors indispensables tant en Région bruxelloise qu'en Région wallonne. Toutefois, des arbitrages s'imposent car il n'est pas admissible que l'offre de politique sociale soit inégalement répartie sur le territoire ou exagérément disséminée sur celui-ci. Pour éviter de telles dérives, les données statistiques précitées, des critères définis clairement et du courage politique sont indispensables. C'est dans cette logique que le Ministre Detienne a mis en place en 2004 un vaste programme de rattrapage sur trois ans de l'offre de services d'aides familiales dans les arrondissements les plus mal desservis, soit le versement de plus de 30 millions d'euros dans ces zones délaissées politiquement. La qualité de ce travail a conduit la Ministre actuelle à maintenir l'effort, malgré son budget étriqué.

## **4.3 La mise en place d'une politique préventive avant toute politique curative**

Ce n'est un secret pour personne qu'une bonne prévention est moins coûteuse que n'importe quelle politique curative. Ce qui est valable en matière de sécurité routière ou de politique climatique l'est également en action sociale. Si les actions de prévention reviennent prioritairement à la Communauté française, les Régions doivent aussi s'activer soit par le biais d'accords de coopération, soit par le biais d'initiatives portant sur la prévention secondaire comme en matière de toxicomanie, les échanges de seringues.

La prévention est toutefois souvent moins spectaculaire dans ses effets que la réparation. Certains politiques renâclent dès lors à la développer. De plus, toute évaluation en la matière nécessite du temps, ce qui n'est pas une donnée favorable en politique.

---

#### **4.4 L'utilisateur est un acteur et non un consommateur des politiques sociales**

---

Lieux de paroles, comité de résidents dans les maisons de repos, comités consultatifs de locataires dans le logement social, ateliers de rencontres, écoles de consommateurs, budgets participatifs, espaces de parole pour les sans-abri,....Les lieux d'expression collective se sont multipliés particulièrement sous l'action des ministres Ecolo.

Ce sont pourtant les démarches individuelles qui restent favorisées. La permanence sociale du politicien constitue pour de nombreux bénéficiaires le passage obligé en vue d'obtenir un emploi, un logement, une adaptation de celui-ci en tant que personne handicapée....Outre les dysfonctionnements dans l'administration que provoque ce genre de dérive, le clientélisme empêche les hommes politiques de travailler sur les enjeux collectifs, continuellement préoccupés qu'ils sont par la résolution de problèmes individuels. Toutefois travailler sur les enjeux collectifs ne doit pas constituer l'occasion de s'éloigner des personnes exclues. Toute nouvelle mesure doit faire l'objet d'une approche concertée avec les usagers.

L'utilisateur doit pouvoir exprimer ses besoins et son vécu et le faire collectivement afin de sortir de l'isolement et de la dépendance dans lesquels il se situe trop fréquemment. Au-delà de l'expression collective, il y a la construction commune de projets. Ce sont par exemple les budgets participatifs dans le cadre du relais social (les S.D.F organisent une fois par an une grande fête sur un pont de Charleroi afin de rendre la monnaie de la pièce aux passants sollicités les autres jours de l'année) ou encore le projet de construction de logements sociaux mené à Brugelette avec des résidents permanents d'un camping associé au projet dès le choix du terrain.

---

#### **4.5 Les travailleurs des secteurs sociaux sont reconnus comme des acteurs de développement socio-économique**

---

« Je suis manager de crise et pas assistant social », déclarait récemment un commissaire spécial désigné pour remettre à flot une société de logement social. Il voulait justifier une rémunération et de très nombreux avantages en nature que n'auront jamais les travailleurs des secteurs sociaux. Pourtant le burn-out atteint plus les travailleurs sociaux que les managers, qu'ils soient de crise ou non ! Les personnes aidées sont de plus en plus en demande vis-à-vis des travailleurs des secteurs socio-sanitaires et la perte du lien social (famille, voisinage,...) renvoie toutes les demandes de l'utilisateur vers l'intervenant professionnel. Il s'agit en conséquence de reconnaître la spécificité des métiers en négociant des accords non-marchands tenant compte des réalités nouvelles des professions de ces secteurs. Pensons par exemple aux fins de carrière de travailleurs dont le métier est parfois aussi pénible que ceux de la construction ou de la métallurgie....

---

#### **4.6 La mise en réseau des intervenants, source de plus de pertinence dans l'action socio-sanitaire**

---

La complexité des situations vécues par les usagers des services socio-sanitaires et socio-professionnels de même que la multiplication des catégories de services poussent à promouvoir la mise en réseau des intervenants à l'échelle d'un territoire donné. Pour permettre aux professionnels de se rencontrer, d'analyser ensemble l'adéquation entre l'offre et la demande de services à l'échelle de ce territoire, pour définir la spécificité des interventions et les modalités des passages de relais, afin de diminuer les concurrences et de renforcer les complémentarités. En faisant appel à une territorialisation de la gestion de l'action sociale, il s'agit de favoriser la coopération

transversale entre les services et les professions dans une vision articulée autour des besoins des usagers. Les relais sociaux et les acteurs du parcours d'insertion travaillent dans ce sens. La Direction interdépartementale de l'action sociale de la Région wallonne organise également avec brio une telle mise en réseau des acteurs dans le cadre du Plan Habitat Permanent.

Cette mise en réseau n'est cependant possible que si chacun des acteurs reconnaît la spécificité des autres et la complémentarité véritable des diverses pratiques. Trop souvent, l'acteur public se veut dominant face aux acteurs associatifs n'acceptant que de sous-traiter certaines de ses missions à ses propres conditions à un opérateur associatif précarisé. A contrario, l'acteur associatif aurait parfois intérêt à reconnaître les spécificités et les responsabilités des pouvoirs publics (en particulier des CPAS) et à se montrer moins frileux dans la construction des collaborations.

Face à la complexité des situations, aucun acteur ne dispose aujourd'hui de la solution miraculeuse. Ce n'est que dans la construction des collaborations et la mise en valeur des complémentarités des institutions sociales que les personnes les plus fragiles pourront se reconstruire un chemin vers l'inclusion sociale.

#### **4.7 Toute politique sociale est évaluée tant dans sa mise en œuvre que dans sa raison d'être**

Pour répondre aux besoins ou parfois tout simplement pour exister, des hommes et des femmes politiques créent des dispositifs nouveaux qui viennent se surajouter aux autres. L'utilisateur se perd alors dans des dédales administratifs, les subsides sont saupoudrés, les opérateurs se concurrencent inutilement....Évaluer tout dispositif est indispensable après un certain temps tant dans sa conception que dans son application sur le terrain. Il est pourtant rare qu'une telle action soit entreprise si ce n'est pour saborder le travail du prédécesseur, tâche dans laquelle semble exceller Mme la Ministre Vienne, le Carrefour interculturel Wallon et les écoles de consommateurs en étant les dernières victimes en date. L'évaluation scientifique de faible qualité ou mal exploitée peut en effet devenir un formidable alibi pour un ministre désireux de supprimer une action, un projet ou encore un opérateur

La pertinence des moyens mis en place, l'efficacité du dispositif (lien objectifs et résultats), l'efficience (moyens mis en œuvre et résultats atteints) mais aussi l'impact réel sur les bénéficiaires constituent les axes forts de toute évaluation. Elle devrait être généralisée.

## **5 Le plan d'inclusion sociale wallon**

Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie étant trop peu ciblé, le Gouvernement wallon a décidé de poursuivre ses efforts par trois plans stratégiques transversaux. Les deux premiers datent de l'été 2005 et portent sur la création d'activités, l'emploi et la formation. Plusieurs mois supplémentaires ont été nécessaires pour voir naître le dernier plan, le PST3 soit le plan stratégique transversal « inclusion sociale ». Celui-ci porte essentiellement sur trois axes, le logement, l'action sociale et l'insertion socio-professionnelle.

Vu le caractère transversal du plan, l'on était en droit d'attendre une réflexion collective des ministres concernés par ces matières et l'annonce de mesures englobant les compétences de chacun. Il n'en est malheureusement rien. A chacun son chapitre, à chacun sa part du gâteau !

Le plan d'inclusion sociale est divisé en six axes. Le premier s'intitule « un logement décent pour tous » et correspond au domaine du Ministre Antoine. Les quatre axes suivants portent sur les compétences de la Ministre Vienne et ont les titres suivants :

- une société seniors admis,
- les personnes handicapées, des citoyens à part entière,
- les personnes précarisées, des citoyens à soutenir,
- les personnes étrangères, des citoyens à part entière.

Enfin, un dernier axe relève des Ministres Aréna et Marcourt et s'intitule « les demandeurs d'emploi, des personnes à accompagner ».

## 5.1 Une transversalité inexistante

---

Dès la lecture des intitulés du plan stratégique, on prend conscience qu'aucune cohérence n'a été recherchée entre ministres. Il s'agit, en fait, de trois contributions qui ont été additionnées pour produire le plan stratégique inclusion sociale. L'addition budgétaire est par contre parfaitement équilibrée entre chaque ministre. Chacun d'entre eux recevra en fin de période un montant annuel comparable : environ 20 millions d'euros.

Mais la transversalité manque. Pensons par exemple à la problématique du logement des personnes âgées et aux passerelles à organiser entre logement individuel, habitat groupé pour ménages âgés, résidence services et maisons de repos.

Enfin, il y a lieu de s'interroger sur les publics bénéficiaires puisque le plan s'adresse à « ceux qui luttent pour vivre dans la dignité ». La facilitation de l'accès à la propriété, si elle n'est pas contestable dans le cadre d'une palette de mesures en matière de logement, est plus critiquable dans un plan qui dit viser les personnes les plus exclues dans notre société.

## 5.2 Une linéarité dépassée

---

La lecture du plan laisse penser que tout citoyen en situation d'exclusion poursuit un parcours d'insertion linéaire. Hébergé dans un logement d'insertion, il obtiendra à terme un logement social, occupera plus tard un logement moyen, le temps de rassembler les ressources nécessaires pour accéder à la propriété, stade ultime du parcours. Pour chacune de ces étapes, il pourra compter sur l'aide de la Région. Il en ira de même en matière de formation et d'emploi, le postulat étant que toute personne est susceptible d'immédiatement débiter un parcours d'insertion professionnelle, quel que soit son passé.

Il suffit pourtant de regarder autour de soi pour savoir que le cheminement de tout un chacun est bien plus complexe. Le sans domicile fixe trouve un logement, y séjourne quelque temps et retourne par la suite dans la rue. Le demandeur d'emploi passe d'une formation à un intérim pour décrocher ensuite un travail à durée déterminée et tombe à nouveau au chômage par la suite. Un jeune souffrant de toxicomanie entame une cure de méthadone, change de quartier, recrée de nouveaux liens sociaux et, suite à une rupture amoureuse, retourne à la case départ. Nous connaissons tous ces cheminements difficiles, parfois extrêmement chaotiques mais néanmoins porteurs d'améliorations, au moins temporaires, du bien-être de l'individu.

Constatons par ailleurs que ces véritables parcours d'obstacles multiplient les sas par lesquels il faut passer pour atteindre la « sécurité » d'emploi ou d'autre chose. A l'instar des contrats d'embauche en France qui instaurent des « périodes d'essai » de deux ans, le bail à durée déterminée va être mis en place dans le secteur du logement social wallon en vue de louer des logements sociaux à l'essai. Après trois ans, une évaluation sera effectuée quant à d'éventuels retards de loyer et à la qualité de l'entretien du bien mis en location. Loin de nous l'idée qu'aucun suivi des arriérés de loyer ne doive être effectué mais l'expulsion d'un logement social est peu conciliable avec un processus d'inclusion sociale.....

En fait, ces sas obligatoires constituent pour beaucoup des nasses dont on ne sort jamais.

### **5.3 Des moyens budgétaires atteignant leur sommet en pleine année électorale**

---

304 millions d'euros pour l'inclusion sociale selon les dires des ministres de ce gouvernement socialiste-CDH !

Une analyse approfondie des budgets affectés à chaque mesure permet de constater que 8.113.000 € seront véritablement consacrés en 2006 aux différentes politiques sociales développées dans le PST inclusion sociale soit 2,7% du total. Notons par ailleurs que ce montant est sans doute proche de celui qui sera repris au bas de la facture du Grand Prix de formule 1 pour 2006. Le coût de deux heures de course automobile vaut celui d'une année d'inclusion sociale !

Par contre, en 2009, il se monte à 34.208.000 € hors financement alternatif, soit près de quatre fois plus qu'en 2006.

Soit il s'agit d'attendre l'année des prochaines élections régionales pour déverser des moyens tous azimuts, soit il s'agit d'un budget virtuel pour lequel le gouvernement craint ne pas avoir les ressources.....Il reviendra alors à la majorité suivante de trouver les moyens promis ou d'ignorer ces engagements.....

Au total, ce sont 79 millions qui seront budgétés sur quatre ans. Où se situe la différence entre 79 millions budgétés et 304 millions annoncés ? Dans la débudgétisation. En fait le gouvernement a prévu de dépenser 48 millions sur quatre ans pour des dépenses en personnel et en fonctionnement et va emprunter 256 millions pour investir dans les « briques ». Le remboursement de cet emprunt lui coûte déjà 31 millions de remboursement sur les quatre ans à venir. Le plan d'inclusion sociale correspond donc budgétairement à 85% de dépenses immobilières. Sans préjuger des besoins et de la bonne répartition, on peut se demander si le plan d'inclusion devait avoir une telle brique dans le ventre. S'il apparaît logique que les investissements immobiliers soient importants dans la politique du logement, il est plus surprenant de constater une telle priorité dans les compétences de la Ministre Vienne. La mise aux normes des maisons de repos et les investissements dans des structures pour personnes handicapées auraient pu avantageusement bénéficier de plus de moyens dans le budget général 2006 de la Ministre pour laisser davantage de moyens dans le présent PST à d'autres politiques d'action sociale.

### **5.4 Le secteur socio-sanitaire totalement délaissé**

---

Au vu du plan, la part belle est réservée tant à la politique du logement qu'à celle de l'insertion socio-professionnelle. Les quelques mesures en matière de logement doivent être resituées dans le cadre du plan de redéploiement du secteur et les augmentations obtenues dès 2005. Le ministre Antoine a bien négocié le virage en ce domaine et pris une part de gâteau supplémentaire dans le cadre du PST inclusion

sociale. Sur le plan de l'insertion socio-professionnelle, la ministre Aréna consacre de manière constante de 2006 à 2009 pour l'ensemble de sa politique, reprise dans le plan, 5,9 millions d'euros par an.

Il en va tout autrement de la Ministre Vienne. Outre la faiblesse des moyens budgétaires mis en oeuvre et ce n'est pas le budget 2006 qui démentira la tendance, l'absence de vue prospective et transversale est patente. Alors que des mesures des Ministres Aréna et Marcourt pourraient aider des personnes en situation d'exclusion profonde, la Ministre Vienne n'investit pas en amont dans des structures tels que les services d'insertion sociale qu'ils soient constitués à l'initiative de CPAS ou d'associations ni dans des initiatives telles que les écoles de consommateurs qui peuvent aider des citoyens à retrouver une estime de soi, préalable indispensable à toute recherche d'emploi qui nécessite un minimum de confiance en soi.

En conclusion, la priorité ne va pas à l'usager. De plus, la réparation est préférée à la prévention. Plus préoccupée d'aider certaines institutions que des bénéficiaires, Madame Vienne détricote lentement mais sûrement de nombreux dispositifs mis en place ou tarde à prendre des mesures urgentes.

#### *Quelques exemples.....*

La gestion d'une consommation responsable est oubliée dans le plan de cohésion sociale. Pourtant, l'on sait que la médiation de dettes ne cesse de se développer. En amont des initiatives telles les écoles de consommateurs tentent de réguler les processus d'endettement. Un travail de sensibilisation est indispensable en la matière mais Madame Vienne préfère soigner que prévenir.

Les coordinations de soins et de services se voient catégorisées. Les coordinations intégrées développées par les seules mutualités socialistes et chrétiennes se voient plus largement subventionnées que les coordinations externes. S'il est indéniable que les coordinations intégrées regorgent d'avantages, il n'est pas pour autant prouvé que l'autre mode de coordination n'est pas aussi efficace mais à l'évidence ce dernier est doucement étranglé.

Un des axes principaux de ce plan est intitulé « une société seniors admis ». Pourtant « l'admission » est reportée à 2009 !!! Si à l'évidence, les familles qui prennent en charge un des leurs, en perte d'autonomie, sont en attente forte d'une aide sous forme par exemple d'une démultiplication des centres d'accueil de jour ou de nuit, elles devront néanmoins reporter leur espoir de répit à 2010 au mieux.....Il n'y aura pas un euro avant 2008 pour subventionner la création de locaux et la mesure ne prendra réellement son envol qu'en 2009.

## **6 Conclusion**

---

Nous sommes en train de passer d'une vie en société à une civilisation d'individus. La disparition de certaines valeurs, la moindre appartenance à diverses institutions, la faible poids de la religion donnent l'occasion de vivre plus libre. Cette liberté renforcée par de nombreux droits individuels permet à chaque individu de construire sa route comme il l'entend et c'est fort bien. Mais lorsque cette expérience se crée en pleine recherche d'identité, dans la solitude et le dénuement, elle devient source d'exclusion. De moins en moins de balises dans le quotidien nécessite de plus en plus de faire des choix, de s'adapter rapidement, de prendre des risques et à ce jeu, les écarts socio-économiques entre les individus se creusent. Comme le dit Alain Lipietz, notre société était basée sur le modèle de la montgolfière (ascension pour tous mais inégale), il est

---

actuellement basé sur le modèle du sablier ! Le divorce rapide, le crédit immédiat, la mobilité facilitée donnent des ailes à certains, plombent définitivement d'autres. Face à une telle société destructrice de liens sociaux, le pouvoir politique ne peut se limiter à réparer. Il doit impulser des mécanismes évitant la désocialisation rapide, qui valorisent le citoyen et ses lieux d'expression. Le plan d'inclusion sociale wallon n'a pas cette envergure !